

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET :

Délibération n° 29/2019
Organisation et révision
des tarifs de la
garderie
périscolaire

L'an Deux Mil dix neuf, le 29 août à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de Darbres s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Mme Patricia EYRAUD, Maire.

Etaient présents : Michaël CROS, Christine FAYET, Maurice GAUTHIER, Magali BERGELIN, Evelyne BERTRAND, Xavier CHAREYRE, Guillaume QUET et Vincent NURY

Absents : Jean-Jacques FELISAZ et Emilia NOBRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Xavier CHAREYRE a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation :
21 août 2019

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Excusé :
Absents : 2

Le Maire de DARBRES certifie que le compte rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans un délai de huitaine prescrit par l'Article 56 de la loi du 5 avril 1883 et qu'il n'est survenu aucune réclamation.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte de la Mairie trois jours francs avant celui de la séance

Le Maire,

Madame le Maire rappelle que les horaires et les tarifs de la garderie périscolaire n'ont pas été actualisés depuis 2005.

Elle propose au Conseil Municipal de modifier l'organisation et au vu de l'augmentation des charges de fonctionnement de revaloriser les tarifs de la garderie périscolaire :

les plages horaires des garderies payantes sont :

- les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 7h 30 à 8h 20,
- les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 16h 30 à 18h.

Le tarif proposé est de 1 Euro pour la garderie du matin.

Le tarif proposé est de 1,65 Euros pour la garderie du soir.

Ces montants sont forfaitaires et par jour.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** les modifications ci-dessus énoncées,
- **AUTORISE** la mise en place de ces modifications à compter du 1^{er} septembre 2019,
- **TRANSMET** à Monsieur le Sous-préfet, la présente délibération, afin qu'elle soit rendue exécutoire.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CONFORME, Le Maire



Envoyé en préfecture le 19/09/2019

Reçu en préfecture le 19/09/2019

Affiché le

ID : 007-210700779-20190829-292019-DE